Our Collection

Collection Development Framework

Table of Contents

- Introduction
- Collecting Principles
- Definitions
- Key Concepts
- Key Directions, 2005-2010

Introduction

The collection of Library and Archives Canada (LAC) is one of its greatest achievements. It has been built over a period of over 130 years and is the product of the distinguished collecting traditions of the two predecessor institutions, the National Archives of Canada, established in 1872, and the National Library of Canada, established in 1953. In an unprecedented innovation, the official establishment of Library and Archives Canada in May 2004 saw the creation of a new kind of knowledge institution that fully integrates the heritage collections and collecting mandates of these two former national institutions. The LAC collection is part of the spectrum of preserved heritage in Canada that also includes museum collections and built heritage.

Through its enabling legislation, the Library and Archives of Canada Act, LAC has been given a clear and enhanced role, as well as a strategic mandate in relation to the collection materials it holds in trust for Canadians. Building the collection is the critical first step in fulfilling the legislated mandate: to preserve the documentary heritage of Canada for the benefit of present and future generations; to be "a source of enduring knowledge accessible to all, contributing to the cultural, social, and economic advancement of Canada as a free and democratic society;" to "serve as the continuing memory of the Government of Canada and its institutions;" and to work in cooperation with other institutions in the country involved in the collection and preservation of the national heritage. All of these outcomes are rooted in the collection and the ability to deliver its value back to Canadians.

A framework for collection development is part of building the LAC envisioned in

Directions for Change: a new institution that maintains the best of the collecting approaches of the predecessor institutions while adapting its collecting activities to the requirements of its new strategic directions and the digital environment. The framework identifies the long-term principles that will guide the collection development activity, outlines five key collection development areas for the years 2005-2010, and provides an overview of how LAC goes about developing its collection.

This document is the foundation upon which subsequent work will build. In 2005-2006, LAC will prepare detailed work plans for the five priority areas identified below, and begin work on the development of specific collection policies and of an acquisitions strategy in the context of collaborative partnerships with other Canadian heritage institutions.

Previous | Next

Created: 2004-03-30
Updated: 2005-07-27

Top of page

Important Notices

Our Collection

Collection Development Framework

Collecting Principles

The framework guiding the collection development activity of LAC will evolve over time in response to changes in LAC's collecting emphases and priorities and in response to the evolution of the collaborative national network of heritage collections and heritage institutions. Within the overall approach to collection development, however, certain general principles are to remain constant and are to apply across the collection.

Authority
Development of the LAC collection is based on the broad collecting mandate established by the *Library and Archives of Canada Act*-to acquire the documentary heritage of Canada-and on the more specific powers outlined in the legislation and its accompanying *Legal Deposit of Publications Regulations*.

Objective
LAC acquires and preserves in perpetuity publications and records of enduring interest to the history and culture of Canada. LAC strives to be aware of the society that it documents, and to build over time a collection that reveals the rich and varied history and heritage of Canada and its peoples. LAC endeavours to collect widely and in depth in its areas of traditional strength. LAC is also committed to the development of a vibrant collection that evolves in new areas-a collection that reflects changes in how documentary heritage materials are created and shared, and changes in the interests, needs, and priorities of Canadians.

LAC strives to develop:

- a comprehensive collection of published Canadiana that documents the published heritage of Canada and materials published elsewhere of interest to Canada, and that supports the creation of a comprehensive national bibliography to make that heritage known and accessible;
- comprehensive records holdings sufficient to document the functions and activities of the Government of Canada (GoC); and
- a representative collection of records of heritage value that document the historical development and diversity of Canadian society.

One Collection
LAC develops its collection in an integrated manner and according to overall institutional priorities, rather than local subject- or media-based ones. There is one collection with component parts, rather than multiple sub-collections that only nominally form one LAC collection.

LAC builds its collection in a planned and coordinated manner, according to established selection and appraisal criteria. Collecting emphases are identified and reflected in operational planning.

A Representative Collection
As a national institution, LAC has the responsibility to develop a truly national collection that is representative of the full geographic, intellectual and cultural diversity of Canada, past and present. Regular enhancements to the collection are required to ensure the collection is representative and balanced in coverage, that it reflects the evolving history and heritage of Canada and changes in cultural perceptions and significance over time. This goal is achieved through periodic shifts in collecting emphases, based on formal assessments of the state of the collection as a whole and on consultation with user groups and partners.

However, in the development of a representative collection, LAC recognizes that in some cases materials of national heritage value are more effectively acquired, made available, used, and preserved by others in either a local or a regional setting. LAC works with partners to ensure that these materials are acknowledged and maintained as part of the documentary heritage of Canada.

Collection Development in the Context of Mandate
Collecting decisions are made in the context of the preservation and accessibility mandates of LAC. Acquisition is balanced with the institution's commitment to process, describe, preserve, make accessible, and make known the material being collected.

Documentary Heritage Materials and Medium
Material deemed to be of heritage value is considered for acquisition regardless of its medium. It is not a primary objective to document the development of a medium (such as the photograph, the map, or film), although this may be the indirect result of collection development activity.

Documentary Heritage Materials in Digital Form
LAC recognizes that its collection development activities require the ability to work effectively in the digital realm. LAC works actively with creators of documentary heritage materials to ensure the digital heritage is collected. LAC develops guidelines and standards to direct or assist creators in the transfer of digital materials to LAC.

National Documentary Heritage Collection
LAC recognizes that its collection is one part of a larger national collection of published and unpublished documentary heritage, and that its development is undertaken in partnership with other heritage institutions, in particular, Canada's libraries and archives.

LAC plays a leading role in the development of the national strategies that enable this distribution of collecting, service delivery, and preservation activity across the multiple institutions that safeguard the Canadian documentary heritage.

Previous | Table of Contents | Next

Created: 2004-03-30
Updated: 2005-07-27

Top of page Important Notices

Our Collection

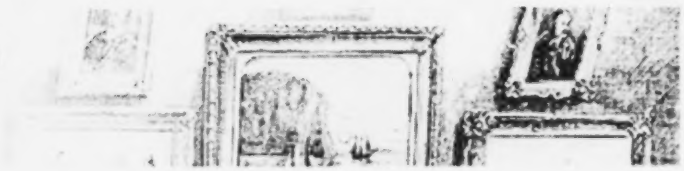

Collection Development Framework

Definitions (as per the *Library and Archives of Canada Act* and the draft *Legal Deposit of Publications Regulations*)

- Documentary heritage: publications and records of interest to Canada.
- Publication: any library matter that is made available in multiple copies or at multiple locations, whether without charge or otherwise, to the public generally or to qualifying members of the public by subscription or otherwise. Publications may be made available through any medium and may be in any form, including printed material, online items or recordings.
- Publisher: a person who makes a publication available in Canada, which the person is authorized to reproduce or over which the person controls the content. It does not include a person who only distributes a publication.
- Record: any documentary material other than a publication, regardless of medium or form.
- Government record: a record that is under the control of a government institution.
- Government institution: a government institution listed in Schedule I of the *Access to Information Act* or the *Privacy Act* or any institution designated by the Governor in Council.
- Ministerial record: a record of a member of the Queen's Privy Council of Canada who holds the office of a minister and that pertains to that office, other than a record that is of a personal or political nature or that is a government record.

Previous | Table of Contents | Next

Created: 2004-03-30
Updated: 2005-07-27

Top of page

Important Notices

Our Collection

Collection Development Framework

Key Concepts

Although not defined in law or regulation, the following concepts are central to LAC's understanding of its collecting mandate:

- Heritage value: materials are considered to be of "heritage value" if they either reveal typically Canadian experiences or stories; document events or trends (cultural, political, economic, social, demographic, scientific and religious) with a national scope; provide valuable insights into the activities of a diverse and developing society; or are of a rarity and importance that allows them to be considered national treasures.
- Canadiana: material published in Canada, and material published in another country if the creator is Canadian or if the publication has a Canadian subject.
- Publications and records of interest to Canada: materials published, produced, or created in Canada, and materials published or produced in another country where the creator is Canadian, or where the publication or record has a Canadian subject.
- Creator: any individual or organization who has assumed a creative function in relation to the material, for example, as author, performer, producer, artist, photographer, or composer. An individual Canadian creator can be a Canadian citizen, a permanent resident in Canada, a temporary resident during the time the material was created, or an expatriate who is still generally recognized as being Canadian.
- Subject of interest: generally considered to be a place, a personality, a group, an event, an activity, an experience, or a theme that has had a significant national or international effect on or illustrates a nationally important aspect of the history and the social and cultural life of Canada. Included, for example, are organizations and individuals who have had a significant impact on Canada's development and have assisted in defining aspects of the Canadian identity.

Previous | Table of Contents | Next

Updated: 2005-07-27

Our Collection

Collection Development Framework

Key Directions, 2005-2010

As LAC works towards achieving the important goals it has set for itself in the coming years, specific actions will be required to realize the vision of collection development outlined above. There is first of all the pressing requirement to make real the concept of "one LAC collection"-as the institution embarks on its new course, the work of integrating existing collections and developing consistent approaches to acquiring new documentary heritage materials is just beginning. In addition, there are specific areas in which the institutional objectives outlined in *Directions for Change* and the feedback from consultations with stakeholders have direct applicability to the collection development activity. Those areas are: digital materials, Aboriginal materials, multicultural materials, and the national collection. The ability to work in the digital realm will increasingly define the success of the new institution; Aboriginal and multicultural materials are areas in which LAC must make progress if it is to fulfill its stated goal of being a truly national institution; and a coordinated approach to building the national collection will be the concrete expression of both LAC's leadership role in the archival and library communities and its collaborative approach to working with Canadian heritage institutions.

These five key directions are discussed below.

One LAC Collection
Integration of approaches to collection development is essential if LAC is to expand on opportunities for growth and innovation and to make real the collecting principle that "there is one collection with component parts rather than multiple sub-collections that only nominally form one LAC collection."
This work will require:

- the sharing of information between different areas so as to develop a common understanding of LAC's holdings and of the nature of and challenges associated with LAC's various collection development methods;
- the identification and implementation of a coordinating and a planning mechanism for the collection development activity in order to optimize linkages between the different parts of the collection;
- the development of benchmarks, performance measures, and tools to monitor progress against objectives for the collection development activity;

- the development of corporate objectives for and collaborative approaches to common issues, such as the need to achieve a balance between continued acquisition of traditional materials and increased acquisition of materials in digital form; and
- the identification and removal of arbitrary barriers and distinctions between collection content in order to improve collaboration in collection development and support improved access to and preservation of the collection.

Digital Materials
Becoming a truly digital institution is one of the key objectives that the new institution has set for itself. As it relates to developing the collection, it means that LAC will become as adept in collecting documentary heritage materials in digital form as it has long been with analog media. In order to achieve this transformation, change will be required at multiple levels-policy, procedures, technology, and staff skills. In particular, the institution will:

- establish priorities, and identify and allocate available resources;
- resolve policy issues and establish policies relating to the development of the digital collection, for example, digital formats collected, and parameters for the acquisition of websites;
- review and update current LAC direction/guidance for creators of documentary heritage materials, in particular, federal government information;
- develop the necessary technical and procedural infrastructure for the acquisition of e-publications, GoC e-records, and websites;
- develop a policy and a strategy for the creation of digital collection content and the creation of tools to make this content known and accessible; and
- identify the skills needed by LAC staff, assess skills gaps and develop and deliver required training.

Aboriginal Materials
LAC recognizes the contributions of Aboriginal peoples to the documentary heritage of Canada, and realizes that, in building its collection of these materials, it must take into account the diversity of Aboriginal cultures, the relationship the Government of Canada has with Aboriginal peoples, and the unique needs and realities of Aboriginal communities. The development of a national strategy will be done in consultation and collaboration with Aboriginal communities and organizations, and will respect the ways in which indigenous knowledge and heritage is preserved or ought to be preserved and protected within or outside of Aboriginal communities. In order to develop its collection of Aboriginal materials, or to ensure their preservation by other means, LAC will:

- define or characterize "relationships," "consultations," and "partnerships" in the context of working with Aboriginal communities;
- develop an outreach strategy and a consultation framework;
- develop models guiding any "memorandum of understanding" or like document developed by LAC in collaboration with Aboriginal communities in order to support an approach or acquisition strategy;
- identify and develop relationships with outside institutions, including cultural centres;
- identify local, regional or territorial collections through research and through the development of a user needs study;
- conduct inventories of existing LAC collections to identify materials by or about Aboriginal peoples, and develop a global view of the existing collection;

- develop a baseline of information and further tracking mechanisms or tools to monitor collection development;
- review LAC programs, services and expertise that impact Aboriginal peoples or the documentary heritage of these communities; and
- prioritize collection development activities according to the results of the activities above.

Multicultural Materials
To ensure that Library and Archives Canada is truly a "national institution," its collection must reflect the diversity of the Canadian experience. LAC already has a unique collection of culturally diverse materials. To build on this, LAC needs to develop a strategic, broad and innovative approach to ensure that the collection is comprehensive, representative and accessible. The development of this collection will require the collaboration of numerous sectors in the institution. LAC will:

- conduct an inventory of existing multicultural materials at LAC;
- identify strong collections externally;
- develop partnerships with external institutions;
- investigate what materials exist in cultural communities and/or are published by cultural communities;
- consult with cultural communities, organizations and publishers;
- prioritize collection development activities by identifying key communities, etc.; and
- ensure that LAC staff have the skills and support to work with culturally sensitive and multilingual materials.

The National Collection
The development of a coordinated and cooperative approach to collection development at the national level will be a long-term undertaking, requiring the leadership of the Librarian and Archivist of Canada, the Assistant Deputy Minister of the Documentary Heritage Collection Sector, the Director General of the Strategic Office, and the Director of the Portrait Gallery of Canada. It will require LAC to:

- engage in extensive consultation with partners in the documentary heritage community to discuss and develop the concept of the "national collection" and to define the network of responsibilities;
- develop a partnership policy;
- build a partnership model that reflects existing relationships and agreements and emerging possibilities;
- understand the goals, objectives and plans of other institutions that collect documentary heritage materials;
- communicate to partner institutions how LAC understands its collecting mandate;
- develop national collaborative strategies and initiatives for collection development, especially for digital materials;
- develop understandings or agreements with members of the documentary heritage community regarding how Canada's documentary heritage can best be collected, preserved, and accessed in a way that respects the mandates of all members of the community;
- understand the goals, objectives, and needs of the communities of creators and the communities of consumers of documentary heritage materials; and
- determine the potential role to be played by LAC at the national level as an aggregator of resources produced by others, for example, online educational resources.

Previous | Table of Contents

Created: 2004-03-30
Updated: 2005-07-27

Top of page Important Notices

Notre collection

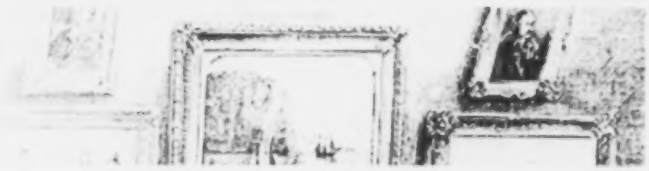

Cadre de travail du développement de la collection

Table des matières

- Introduction
- Principes pour la constitution de la collection
- Définitions
- Concepts clés
- Orientations clés, 2005 2010

Introduction

L'une des plus grandes réalisations de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est sa collection. Elle a été constituée sur une période de plus de 130 années et est le produit des traditions de première importance concernant les collections provenant des deux institutions qui l'ont précédée, soit les Archives nationales du Canada, établies en 1872, et la Bibliothèque nationale du Canada, établie en 1953. D'une innovation sans précédent, la constitution de BAC en mai 2004 a vu la création d'un nouveau type d'institution du savoir qui intègre complètement les collections du patrimoine et les mandats en ce qui a trait aux collections des deux anciennes institutions nationales. La collection de BAC fait partie de la préservation du patrimoine du Canada, qui compte aussi les collections des musées et le patrimoine construit.

Par l'entremise de la Loi habilitante, soit la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, BAC a reçu un rôle et un mandat stratégique clairs et importants en ce qui a trait aux documents de la collection qu'elle conserve en fiducie au bénéfice des Canadiennes et des Canadiens. La constitution de la collection est la première étape critique pour remplir le mandat législatif : préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et à venir, constituer « une source de savoir permanent, accessible à tous, et contribuer à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada », constituer « la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions », et travailler en collaboration avec d'autres institutions du pays vouées à la constitution et à la préservation du patrimoine national. Les résultats s'enracinent dans la collection et la capacité d'en

faire connaître la valeur aux Canadiennes et aux Canadiens.

Un cadre de travail pour le développement de la collection fait partie de la vision de la création de BAC décrite dans les *Nouvelles orientations* : une nouvelle institution qui garde les meilleures méthodes ayant trait à la constitution des collections des institutions précédentes, tout en adaptant ses activités dans ce domaine aux exigences de ses nouvelles orientations stratégiques et de l'environnement numérique. Le cadre de travail indique les principes à long terme qui vont guider les activités de développement de la collection, souligne cinq domaines clés de développement de la collection pour la période des années 2005 à 2010, et offre un aperçu des méthodes utilisées par BAC pour enrichir sa collection.

Le présent document est la base sur laquelle les prochains travaux seront élaborés. En 2005 2006, BAC préparera des plans de travail détaillés pour les cinq secteurs prioritaires mentionnés ci après, et entreprendra l'élaboration de politiques particulières concernant la collection et d'une stratégie d'acquisition dans un contexte de partenariats de collaboration avec d'autres institutions du patrimoine canadien.

Précédent | Suivant

Création : 2004-03-30
Mise à jour : 2005-07-27

Haut de la page **Avis importants**

Notre collection

Cadre de travail du développement de la collection

Principes pour la constitution de la collection

Le cadre de travail guidant les activités de développement de la collection de BAC évoluera avec le temps afin de répondre aux changements dans les priorités et les champs d'importance pour BAC dans ce domaine et pour répondre à l'évolution du réseau national de collaboration pour les collections et les institutions du patrimoine. Cependant, certains principes de l'approche globale au développement de la collection resteront les mêmes et seront en vigueur pour toute la collection.

Autorité
Le développement de la collection de BAC répond au vaste mandat prévu par la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, soit d'acquérir le patrimoine documentaire du Canada, et répond aux exigences plus particulières qui sont indiquées dans la Loi et dans les *Règlements sur le dépôt légal des publications* qui l'accompagne.

Objectif
BAC acquiert et préserve à perpétuité des publications et des documents qui présentent un intérêt durable à l'histoire et à la culture du Canada. BAC s'efforce d'être au courant de la société sur laquelle elle recueille de la documentation et de réunir avec le temps une collection qui révèle l'histoire et le patrimoine riches et variés du Canada et de ses diverses populations. BAC s'emploie à rassembler des documents qui touchent de façon significative et en profondeur les secteurs traditionnellement forts. BAC s'engage également à développer une collection dynamique qui évoque de nouveaux secteurs, qui reflète les changements dans la création et le partage du patrimoine documentaire, et qui change selon les intérêts, les besoins et les priorités des Canadiennes et des Canadiens.

BAC s'efforce de créer :

- une collection complète d'ouvrages publiés au Canada qui réunit la documentation sur le patrimoine de l'édition du Canada et d'ouvrages d'intérêt pour le Canada publiés à l'étranger, et qui appuie la création d'une bibliographie nationale exhaustive afin de faire connaître le patrimoine et de

le rendre accessible;

- des collections complètes de documents qui permettent de répertorier les fonctions et les activités du gouvernement du Canada;
- un dossier représentatif de documents ayant une valeur patrimoniale qui démontre le développement et la diversité historiques de la société canadienne.

Une seule collection
BAC enrichit sa collection de façon unifiée et en respectant les priorités globales institutionnelles, plutôt que de se concentrer sur des sujets ou sur des supports locaux. Il n'y a qu'une collection, séparée en composants, plutôt que de nombreuses sous collections qui forment supposément une collection de BAC.

BAC développe sa collection de façon organisée et coordonnée, en vertu de critères de sélection et d'estimation prédéterminés. L'accent mis sur certaines parties de la collection est établi et exprimé dans la planification des opérations.

Une collection représentative
En tant qu'institution nationale, BAC doit créer une collection véritablement nationale, qui représente bien toute la diversité géographique, intellectuelle et culturelle passée et présente du Canada. Des ajouts réguliers à la collection sont nécessaires afin de garantir sa représentativité et son équilibre au niveau des sujets traités, en plus de refléter l'évolution de l'histoire et du patrimoine du Canada ainsi que les changements de perceptions et de significations culturelles au fil des ans. Ce but est atteint grâce à des changements périodiques dans la constitution de la collection, changements qui sont fondés sur une évaluation officielle de l'état de l'ensemble de la collection et sur des consultations avec les groupes d'utilisateurs et les partenaires.

Cependant, afin de créer une collection représentative, BAC reconnaît que dans certains cas, les documents de valeur patrimoniale nationale peuvent être acquis, rendus accessibles, utilisés et préservés de façon plus efficace par d'autres organismes locaux ou régionaux. BAC travaille en partenariat avec de tels organismes pour s'assurer que ces documents fassent l'objet de notre attention et qu'ils continuent de faire partie du patrimoine documentaire canadien.

Développement de la collection dans le contexte du mandat
Les décisions concernant la collection sont prises en tenant compte des mandats de préservation et d'accessibilité de BAC. L'engagement de BAC de traiter, de décrire, de préserver, de rendre accessible et de faire connaître les documents qui sont rassemblés garantit l'équilibre des acquisitions.

Documents du patrimoine documentaire et leurs supports
Les documents qui sont présumés avoir une valeur patrimoniale sont pris en considération pour l'acquisition, quels que soient leurs supports. La documentation de l'évolution d'un support particulier (tel que la photographie, la cartographie ou le film) ne fait pas partie des objectifs principaux, bien qu'elle puisse devenir un résultat indirect de la constitution d'une collection.

Documents du patrimoine documentaire sous forme numérique
BAC reconnaît que ses activités de développement d'une collection nécessitent la capacité de travailler de façon efficace dans le domaine numérique. BAC collabore activement avec des créateurs de documents relevant du patrimoine documentaire afin de s'assurer de la conservation du patrimoine numérique. BAC prépare des lignes directrices et des normes afin de diriger ou d'aider les créateurs lors du transfert de documents numériques à BAC.

Collection du patrimoine documentaire national
BAC reconnaît que sa collection fait partie d'une plus grande collection nationale de patrimoine documentaire publié ou non publié, et que son développement se fait en partenariat avec d'autres institutions du patrimoine, en particulier les bibliothèques et les archives du Canada.

BAC joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies nationales qui permettent la distribution des activités ayant trait à la constitution de la collection, à la prestation de services et à la préservation, et ce entre les nombreuses institutions de sauvegarde du patrimoine documentaire canadien.

Précédent | Table des matières | Suivant

Création : 2004-03-30
Mise à jour : 2005-07-27

Haut de la page **Avis importants**

Notre collection

Cadre de travail du développement de la collection

Définitions (en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* et de l'ébauche du *Règlement sur le dépôt légal des publications*)

- Patrimoine documentaire : publications et documents qui présentent un intérêt pour le Canada.
- Publication : document de bibliothèque, quel que soit le support utilisé, notamment sous forme d'imprimé, d'enregistrement ou en ligne, mis à la disposition du grand public ou d'un segment particulier du public, par abonnement ou autrement, en de multiples exemplaires ou à plusieurs endroits, à titre gratuit ou contre rémunération.
- Éditeur : personne qui distribue une publication au Canada, dont cette personne détient les droits de reproduction ou dont elle contrôle le contenu. Ne comprend pas une personne qui ne peut que distribuer la publication.
- Document : éléments d'information, quel qu'en soit le support; la présente définition ne vise pas les publications.
- Document fédéral : document qui relève d'une institution fédérale.
- Institution fédérale : institution figurant à l'annexe I de la *Loi sur l'accès à l'information* ou à l'annexe de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ou désignée par le gouverneur en conseil.
- Document ministériel : document, afférent à sa qualité de ministre, d'un membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, à l'exclusion des documents personnels ou politiques et des documents fédéraux.

Précédent | Table des matières | Suivant

Création : 2004-03-30
Mise à jour : 2005-07-27

Notre collection
Nos services
Explorer les thèmes choisis
Pour les nouveaux utilisateurs
Pour les archivistes
Pour les bibliothèques
Pour les éditeurs
Centre canadien de généalogie
Services de gestion de l'information
Centre d'apprentissage
Ressources et services multiculturels
Ressources et services autochtones
Préservation
Le Musée du portrait du Canada
Le Dictionnaire biographique du Canada en ligne

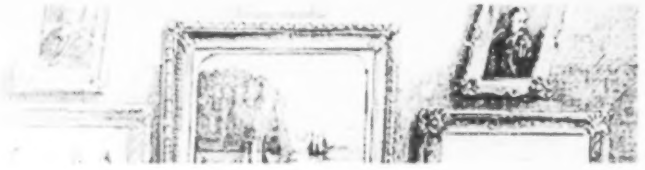

Cadre de travail du développement de la collection

Concepts clés

Bien qu'ils ne soient pas définis dans la Loi ou la réglementation, les concepts suivants sont essentiels à la compréhension du mandat de collecte de documents de BAC.

- Valeur patrimoniale : les documents seront considérés comme ayant une « valeur patrimoniale » s'ils contiennent des expériences ou des histoires typiquement canadiennes, s'ils s'intéressent aux tendances ou aux événements (culturels, politiques, économiques, sociaux, démographiques, scientifiques et religieux) de portée nationale, s'ils donnent des aperçus importants des activités d'une société diversifiée et en plein développement ou s'ils sont d'une rareté ou d'une importance qui leur permettent d'être considérés comme trésors nationaux.
- *Canadiana* : les ouvrages publiés au Canada et publiés dans un autre pays, si le créateur est un Canadien ou si la publication porte sur un sujet canadien.
- Publications et documents qui présentent un intérêt pour le Canada : les ouvrages publiés, produits ou créés au Canada, et les ouvrages publiés ou produits dans un autre pays si le créateur est un Canadien, ou si la publication ou le document porte sur un sujet canadien.
- Créateur : un créateur est tout particulier ou toute organisation qui a eu une fonction créative dans la production de l'oeuvre, par exemple comme auteur, interprète, producteur, artiste, photographe ou compositeur. Un créateur individuel canadien peut être un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, un résident temporaire au moment où l'oeuvre a été créée, ou un expatrié qui est généralement reconnu comme un Canadien.
- Sujet d'intérêt : un sujet d'intérêt se dit généralement d'un lieu, d'une personnalité, d'un groupe, d'un événement, d'une activité, d'une expérience ou d'un thème qui a eu une grande portée nationale ou internationale ou qui illustre un aspect national important de l'histoire et de la vie sociale et culturelle du Canada. Cette définition comprend, par exemple, des organisations et des particuliers dont l'influence a été déterminante sur le développement du Canada et qui ont participé à la définition des aspects de l'identité canadienne.

Précédent | Table des matières | Suivant

Création : 2004-03-30
Mise à jour : 2005-07-27

Haut de la page Avis importants

Notre collection

Cadre de travail du développement de la collection

Orientations clés, 2005-2010

Comme BAC s'efforce d'atteindre les buts importants qu'elle s'est fixés pour les années à venir, des mesures précises devront être prises afin de concrétiser la vision du développement de la collection décrite ci dessus. La première de ces mesures est de répondre au besoin urgent de rendre tangible le concept d'une « seule collection de BAC » - alors que l'institution se lance sur sa nouvelle voie, l'intégration des collections existantes et la mise en place d'approches uniformes d'acquisition de nouvelles publications et de nouveaux documents faisant partie du patrimoine documentaire ne fait que commencer. De plus, pour certains domaines particuliers, les objectifs de l'institution décrits dans les *Nouvelles orientations* et la rétroaction des consultations avec les intervenants ont un effet direct sur les activités de développement de la collection. Ces domaines sont : les documents numériques, les documents autochtones, les documents multiculturels et la collection nationale. La capacité de travailler dans le domaine numérique déterminera, de façon croissante, le succès de la nouvelle institution. BAC doit s'améliorer dans les domaines de la documentation autochtone et des documents multiculturels si elle souhaite devenir une institution réellement nationale. Enfin, une approche coordonnée à la création de la collection nationale sera l'expression concrète du rôle de chef de file de BAC au niveau des milieux d'archives et de bibliothèques, et de son approche au travail conjoint avec d'autres institutions du patrimoine canadien.

Ces cinq orientations clés sont définies ci dessous.

Une seule collection de BAC
L'intégration des approches au développement de la collection est essentielle si BAC souhaite prendre avantage des possibilités de croissance et d'innovation, et est essentielle afin de rendre tangible le principe de collection suivant : « Il n'y a qu'une collection, séparée en composants, plutôt que de nombreuses sous collections qui forment supposément une collection de BAC ».
Cela nécessitera :

- le partage d'information entre les différents domaines afin de mettre au point une compréhension commune des fonds que conserve BAC, et de la

nature des défis associés aux diverses méthodes de développement de la collection de BAC;
- l'identification et la mise en place d'un mécanisme de coordination et de planification pour les activités de développement de la collection, afin d'optimiser les recoupements entre les différentes parties de la collection;
- la préparation de points de référence, de mesures de rendement et d'outils permettant de comparer le progrès aux objectifs fixés en matière de développement de la collection;
- l'élaboration d'objectifs généraux et d'approches de collaboration pour les points communs, tels que le besoin d'équilibre entre l'acquisition continue de documents traditionnels et l'augmentation de l'acquisition de documents sous forme numérique;
- la détermination et le retrait des obstacles et des différences arbitraires entre le contenu des collections afin d'améliorer la collaboration dans le développement de la collection et de soutenir l'amélioration de l'accès et de la préservation de la collection.

Documents numériques
L'un des objectifs clés que la nouvelle institution s'est fixés est de s'ouvrir complètement au monde numérique. Comme cela a trait au développement de la collection, cet objectif signifie que BAC deviendra aussi habile à rassembler des documents faisant partie du patrimoine documentaire sous forme numérique qu'elle l'a toujours été à rassembler des documents sur support analogique. Afin de réussir cette transformation, des changements seront requis à plusieurs niveaux - politiques, procédures, technologie et habiletés du personnel. L'institution devra, en particulier :

- établir des priorités, déterminer et allouer les ressources disponibles;
- résoudre des questions de stratégies et établir des politiques portant sur le développement de la collection numérique, par exemple, les formats numériques recueillis ainsi que les paramètres pour l'acquisition de sites Web;
- réviser et mettre à jour les orientations actuelles pour les créateurs de documents faisant partie du patrimoine documentaire, en particulier en ce qui a trait à l'information gouvernementale;
- préparer les infrastructures techniques et procédurales nécessaires à l'acquisition de publications électroniques, de documents électroniques du gouvernement du Canada et de sites Web;
- élaborer des politiques et des stratégies pour la création du contenu de la collection numérique et pour la création d'outils permettant de faire connaître et de rendre ce contenu accessible;
- préciser les habiletés requises pour les membres du personnel de BAC, déterminer les écarts de compétence ainsi que développer et offrir la formation requise.

Documents autochtones
BAC reconnaît l'apport des peuples autochtones au patrimoine documentaire du Canada, et convient que, pour constituer une collection de ces documents, elle doit tenir compte de la diversité des cultures autochtones, des relations entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones, et des besoins et réalités propres aux collectivités autochtones. L'élaboration d'une stratégie nationale sera effectuée en consultation et en collaboration avec les collectivités et les organisations autochtones, et se conformera aux modes de préservation des connaissances et du patrimoine autochtones ou à la façon dont ces connaissances et ce patrimoine devraient être conservés et protégés au sein ou hors des collectivités autochtones. Afin de constituer sa collection de documents autochtones ou d'en assurer la protection d'une autre façon, BAC devra :

"

- définir ou caractériser les « relations », les « consultations » et les « partenariats » dans le contexte de travail avec les collectivités autochtones;
- élaborer une stratégie d'information et un cadre de consultation;
- préparer des modèles servant de guides à tout « protocole d'entente » ou document semblable élaboré par BAC en collaboration avec les collectivités autochtones, afin de favoriser une approche ou une stratégie d'acquisition;
- déterminer et établir des relations avec des institutions externes, dont les centres culturels;
- identifier les collections locales, régionales ou territoriales grâce à des recherches et à la préparation d'une étude sur les besoins des utilisateurs;
- effectuer l'inventaire des collections actuelles de BAC afin de déterminer quels documents sont produits par ou portent sur les peuples autochtones, et pour établir une idée globale de la collection existante;
- réunir des renseignements de base et créer de nouveaux outils ou systèmes de localisation afin de surveiller le développement de la collection;
- examiner les programmes, les services et les compétences de BAC qui touchent les peuples autochtones ou le patrimoine documentaire de ces collectivités;
- accorder la priorité aux activités de développement de la collection par rapport aux résultats des activités décrites ci dessus.

Documents multiculturels
Afin de garantir que Bibliothèque et Archives Canada est vraiment une « institution nationale », sa collection doit refléter la diversité de l'expérience canadienne. BAC possède déjà une collection de documents culturels uniques et diversifiés. Afin de mettre cette collection à profit, BAC doit élaborer une approche stratégique large et innovatrice afin de s'assurer que la collection est complète, représentative et accessible. Le développement de cette collection nécessitera la collaboration de nombreux secteurs de l'institution. BAC se propose :

- d'effectuer un inventaire des documents multiculturels existants à BAC;
- de localiser les riches collections externes;
- de fonder des partenariats avec les institutions externes;
- d'examiner les documents existants dans les collectivités culturelles et/ou les documents publiés par ces collectivités;
- de consulter les collectivités, les organisations et les éditeurs culturels;
- de déterminer la priorité des activités de développement de la collection, en recensant, entre autres, les collectivités importantes;
- de faire en sorte que son personnel possède les compétences et les moyens de travailler avec les documents adaptés à la culture et les documents multilingues.

La collection nationale
La création d'une approche coordonnée et coopérative pour le développement de la collection au plan national sera une entreprise à long terme, sous la direction du bibliothécaire et archiviste du Canada, du sous ministre adjoint (SMA) du secteur Collection du patrimoine documentaire, du directeur général (DG) du Bureau de la stratégie et du directeur du Musée du portrait du Canada. BAC devra :

- entreprendre de vastes consultations avec ses partenaires de la communauté du patrimoine documentaire afin de discuter et de mettre sur pied le concept de la « collection nationale » et afin d'établir le réseau de

responsabilités;

- élaborer une politique de partenariat;
- préparer un modèle de partenariat qui reflète les liens et les accords existants, ainsi que les nouvelles possibilités;
- comprendre les buts, les objectifs et les plans des autres institutions qui rassemblent des publications et des documents faisant partie du patrimoine documentaire;
- communiquer aux institutions partenaires la compréhension de son mandat lié à la collection;
- élaborer des stratégies et des initiatives nationales de collaboration pour le développement de la collection, surtout en ce qui concerne les documents numériques;
- conclure des accords ou des ententes avec les membres de la communauté du patrimoine documentaire en ce qui a trait à la meilleure façon de constituer le patrimoine documentaire, de le préserver et d'en avoir accès en respectant les mandats de tous les membres de la communauté;
- comprendre les buts, les objectifs et les besoins des collectivités de créateurs et des collectivités de consommateurs de documents dans le domaine du patrimoine documentaire;
- déterminer le rôle possible de BAC au plan national comme fournisseur de ressources produites par autrui, par exemple, les ressources éducatives en ligne.

Précédent | Table des matières

Création : 2004-03-30
Mise à jour : 2005-07-27

Haut de la page

Avis importants